



## Conseil économique et social

Distr. générale  
22 novembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquantième session

27 février-10 mars 2006

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suivi de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : bilan de l'intégration  
d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes  
dans les organismes des Nations Unies**

**Mesures prises pour assurer le suivi et la mise en œuvre  
des résultats de la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et de la vingt-troisième session extraordinaire  
de l'Assemblée générale et progrès réalisés en la matière :  
examen des progrès accomplis dans l'intégration  
d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes  
dans la conception, l'application et l'évaluation des politiques  
et programmes de pays**

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport, qui fait suite à la résolution 49/4 de la Commission de la condition de la femme et à la résolution 60/140 de l'Assemblée générale, rend compte des progrès accomplis par les gouvernements pour intégrer au plan national une démarche soucieuse de l'égalité des sexes. Il rend également compte des mesures prises par les organes et organismes du système des Nations Unies pour appuyer les efforts des gouvernements. Une attention particulière y est accordée aux deux questions thématiques dont la Commission de la condition de la femme est saisie à sa cinquantième session. Enfin, il n'a pas pour ambition de recenser toutes les activités menées au niveau du pays, mais de fournir des exemples représentatifs.

---

\* E/CN.6/2006/1.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	1–4	3
II. Intégration au plan national d’une démarche soucieuse de l’égalité des sexes . . . . .	5–56	3
A. Politiques et plans d’action pour l’intégration d’une démarche soucieuse de l’égalité des sexes . . . . .	5–9	3
B. Prise en compte des sexospécificités dans les politiques et programmes sectoriels . . . . .	10–19	5
1. Éducation . . . . .	12–13	5
2. Santé . . . . .	14	6
3. Travail . . . . .	15–16	6
4. Participation aux décisions . . . . .	17–19	7
C. Budgets favorisant l’égalité des sexes . . . . .	20–24	8
D. Mécanismes institutionnels . . . . .	25–56	9
1. Données et indicateurs ventilés par sexe . . . . .	25–30	9
2. Renforcement des capacités . . . . .	31–35	10
3. Méthodologies et outils . . . . .	36–37	11
4. Ressources humaines et financières . . . . .	38–43	11
5. Mécanismes de suivi, d’évaluation et de responsabilisation . . . . .	44–49	12
6. Rôle des mécanismes nationaux . . . . .	50–56	14
III. Activités menées par les organismes des Nations Unies pour aider à la prise en compte des questions liées à l’égalité entre les sexes au niveau national . . . . .	57–65	15
IV. Conclusions et recommandations . . . . .	66–74	18

## **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 60/140, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de continuer de lui rendre compte chaque année, ainsi qu'au Conseil économique et social et à la Commission de la condition de la femme, du suivi et de l'état d'avancement de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de sa vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée, d'évaluer les progrès réalisés dans la prise en compte systématique de l'égalité des sexes, notamment en faisant état des réalisations marquantes, des enseignements tirés et des pratiques optimales, et de recommander de nouvelles mesures et stratégies destinées à renforcer l'application des textes précités.

2. À sa quarante-neuvième session, la Commission de la condition de la femme a adopté la résolution 49/4, dans laquelle elle prie le Secrétaire général de lui faire rapport, à sa cinquantième session, sur les progrès accomplis dans l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes lors de la conception, de l'application et de l'évaluation des programmes et politiques nationaux, en tenant compte des deux questions thématiques présentées dans son programme de travail pluriannuel<sup>1</sup>.

3. Le présent rapport fait suite à ces deux résolutions. Il rend compte des progrès accomplis pour intégrer au plan national une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, en se fondant sur les informations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des documents issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »<sup>2</sup>, et sur les éléments fournis par les États Membres pour actualiser ces informations<sup>3</sup>.

4. L'analyse des activités menées par les États Membres est complétée par des exemples illustrant la façon dont les organes et organismes du système des Nations Unies ont appuyé les efforts faits pour intégrer au plan national une démarche soucieuse de l'égalité des sexes<sup>4</sup>. Le rapport se termine par des recommandations sur les nouvelles mesures à prendre par les États Membres et les organes et organismes du système, que la Commission de la condition de la femme est invitée à examiner à sa cinquantième session.

## **II. Intégration au plan national d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes**

### **A. Politiques et plans d'action pour l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes**

5. Depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995, un grand nombre de pays ont élaboré des politiques et des plans d'action pour l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes, parfois assortis de calendriers et d'objectifs précis. Ainsi, le plan d'action de Fidji pour la prise en compte systématique des questions concernant les femmes et l'égalité des sexes (1998-2008) vise notamment à consolider dans chaque secteur l'engagement en faveur de l'égalité, à créer des conditions de plus en plus favorables à l'égalité, y compris au niveau du gouvernement, à tenir compte des spécificités de chaque sexe dans les

politiques macroéconomiques et les politiques et procédures budgétaires au plan national, et à renforcer les capacités des institutions, notamment en ce qui concerne le suivi des progrès. Les Pays-Bas ont adopté une stratégie d'amélioration de la qualité pour la prise en compte systématique des questions d'égalité (2001-2006) qui visent à mobiliser les volontés aux échelons les plus élevés des administrateurs, définir des objectifs clairs, établir les responsabilités, et développer les compétences en la matière et dégager les ressources humaines et financières nécessaires. Le Danemark a pour sa part fixé des objectifs des cadres de travail et des calendriers précis dans son plan d'action quinquennal dans ce domaine (2002-2006).

6. Plusieurs pays<sup>5</sup> ont indiqué que leurs stratégies initiales avaient fait l'objet de révisions majeures afin de préciser le mandat et de tirer parti de l'expérience acquise et des enseignements retenus. En Finlande, la loi sur l'égalité dispose qu'il incombe à tous les ministères de promouvoir l'égalité entre les sexes et que des mesures dans ce sens doivent être prises dans l'ensemble de l'administration publique. En Norvège, la version révisée de la loi sur l'égalité des sexes (2002) a renforcé les responsabilités à cet égard dans les politiques publiques. En Autriche, le Conseil des ministres a adopté en mars 2004 une troisième résolution qui prévoit la prise en compte systématique de cette question au niveau fédéral.

7. En Indonésie, l'Instruction présidentielle 9/2000 sur l'intégration des considérations d'égalité des sexes dans le développement national a donné plus d'importance à la question. Ce texte demande à tous les services de l'État aux plans national et infranational d'intégrer ces considérations dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programmes, projets et activités des ministères, des organismes publics, des gouverneurs et des maires. En Nouvelle-Zélande, les ministères sont tenus d'établir des déclarations d'incidence sur l'égalité à l'intention du Comité de développement social du Cabinet du Premier Ministre. Au Portugal, le deuxième plan national en faveur de l'égalité prévoit que chaque ministère nomme un conseiller pour l'égalité chargé d'établir chaque année un plan ministériel pour promouvoir cet objectif.

8. Afin de favoriser la prise en compte des considérations d'égalité dans les ministères d'exécution et les autres organes pertinents à l'échelon national, plusieurs pays<sup>6</sup> ont élaboré à cet effet des politiques et des plans d'action pour différents secteurs tels que le commerce, les sciences et les technologies, la lutte contre la pauvreté, l'agriculture, l'emploi, l'environnement et la santé. Au Royaume-Uni, le Ministère du commerce et de l'industrie a établi un contrat de service public, en vue de réaliser d'ici à 2006 dans tous les services des progrès mesurables pour une série d'indicateurs. Le Brésil a tenu en juillet 2004 sa première conférence nationale sur les politiques en faveur des femmes, en vue d'établir des directives pour la prise en compte des considérations d'égalité dans les politiques nationales. Au Costa Rica, l'Institut national des femmes a élaboré à l'intention des femmes rurales un plan de prise en compte des sexospécificités dans le secteur agricole, visant notamment à renforcer les capacités de tous les responsables.

9. En 2002, la République de Corée a établi un Comité consultatif d'analyse des politiques chargé de veiller à ce que les administrations nationales et locales procèdent aux analyses des incidences par sexe imposées par la législation. Dans le cadre d'un programme volontaire, 41 administrations nationales et 16 administrations locales effectuent actuellement une analyse de ce type. Le Canada a élaboré une politique en matière d'analyse comparative entre les sexes qui est

appliquée pour prendre systématiquement en compte les sexospécificités dans l'ensemble des politiques et des programmes. En Suède, durant l'année 2004 et le premier semestre de 2005, quelque 70 analyses par sexe ont été effectuées dans les 47 domaines d'action des ministères. Ceux-ci établissent actuellement de nouveaux objectifs et indicateurs pour le gouvernement. Au Kirghizistan, tous les projets de loi en cours d'élaboration font obligatoirement l'objet depuis 2004 d'une analyse des incidences par sexe. Enfin, l'Australie a lancé une nouvelle initiative importante consistant à élaborer et à tester un outil d'évaluation des incidences par sexe dans son budget pour 2003-2004.

## **B. Prise en compte des sexospécificités dans les politiques et programmes sectoriels**

10. Un grand nombre de pays ont déclaré avoir pris des initiatives pour tenir compte des sexospécificités dans les politiques, stratégies et programmes sectoriels nationaux. Certains<sup>7</sup> ont également indiqué qu'ils avaient fait de même dans les politiques et stratégies de coopération pour le développement. Au Royaume-Uni, le Ministère du développement international a nommé en janvier 2004 un conseiller principal pour l'égalité des sexes et la défense des droits chargé de veiller au bon déroulement de ce processus.

11. Voici quelques exemples représentatifs de la prise en compte des sexospécificités dans les domaines de l'éducation, de la santé, du travail et de la prises des décisions.

### **1. Éducation**

12. Beaucoup de pays ont intégré les sexospécificités dans leurs politiques et programmes d'éducation<sup>8</sup>. La République dominicaine en a tenu compte dans son plan stratégique de développement de l'éducation pour la période 2003-2012. Le Ministère mexicain de l'éducation organise chaque année à l'échelle nationale un concours sur le thème de l'égalité des sexes à l'école (« Éducation et égalité des sexes : expériences en milieu scolaire et propositions pédagogiques »). Les enseignants et les éducateurs sont invités à consigner leurs expériences, réflexions et anecdotes sur l'égalité entre les sexes, ou sur les problèmes rencontrés pour la mettre en œuvre dans le cadre scolaire. En 2004, le Ministère a ainsi reçu plus de 10 000 témoignages. L'Éthiopie a produit des statistiques et des indicateurs ventilés par sexe à tous les niveaux du système éducatif. Le Kenya a signalé que, grâce à la loi sur l'enfance (2001), qui a instauré la gratuité de l'enseignement primaire, l'écart entre les sexes avait été quasiment comblé (49,9 % et 50,1 % respectivement) à ce niveau. Le Kazakhstan a mis en place dans l'enseignement supérieur des cours consacrés, notamment aux fondements théoriques de la question, à ses aspects sociologiques et aux recherches dont elle fait l'objet. L'Indonésie a conçu et appliqué un nouveau modèle éducatif axé sur les compétences pratiques, qui s'adresse aux filles et aux femmes pauvres qui ont abandonné l'école et qui sont analphabètes. Le Libéria a lancé un bulletin d'information, rédigé et publié par des filles, afin de contribuer à la diffusion d'informations visant à encourager toutes les filles à fréquenter l'école et à rester scolarisées.

13. Plusieurs pays ont encouragé les femmes à se former de façon formelle ou informelle aux techniques de l'information et de la communication (TIC). En

Dominique, une forte proportion de filles a suivi des cours d'informatique au centre de formation commerciale et informatique du pays. La Finlande et l'Allemagne ont appuyé des projets spéciaux visant à accroître les compétences des filles et des femmes dans le domaine des TIC. L'Allemagne a en outre encouragé l'emploi de femmes dans ce secteur. Aux Pays-Bas, le Ministère de l'éducation a soutenu financièrement la participation de filles scolarisées dans l'enseignement primaire et secondaire ayant pour thème les TIC. Il a également fourni des conseils et un appui pour l'organisation de cours techniques destinés aux filles. La Suède a mis en œuvre un programme technique visant à attirer les filles vers les métiers d'ingénieur. Aux États-Unis, le Ministère du travail a mené un programme de mentorat électronique dans les domaines scientifique et technique visant à offrir à des filles âgées de 13 à 18 ans des possibilités de mentorat en les mettant en relation avec des professionnelles de ces domaines, par l'intermédiaire d'une liste de diffusion (listserv) et d'un site Web<sup>9</sup>.

## **2. Santé**

14. Près de la moitié des pays ayant répondu au questionnaire d'examen et d'évaluation ont signalé avoir révisé, renforcé ou modifié leurs politiques et plans d'action dans le domaine de la santé, afin de prendre en compte les sexospécificités. L'Islande a mis en place une commission chargée de veiller à ce que les établissements de soins et les prestataires de services de santé les intègrent dans leurs activités. El Salvador et l'Éthiopie ont signalé l'existence de programmes de sensibilisation à la prise en compte des sexospécificités dans le domaine de la santé. La France a adopté, pour l'étude des pathologies, une démarche qui prend en considération les besoins particuliers des hommes et des femmes en matière de santé. Un certain nombre de pays ont mis l'accent sur la prise en compte des sexospécificités dans la santé de la procréation. Bahreïn a adopté une stratégie d'intégration des sexospécificités dans le secteur de la santé et a établi des commissions nationales de contrôle. Le Ministère chilien de la santé a publié des directives sur la prise en compte des sexospécificités dans les politiques de réforme de la santé, qui ont été établies par ses services ainsi que par des représentants de la société civile et des universitaires. Le Brésil a mis en place au plan national une politique de santé pour les femmes visant à garantir leurs droits et à réduire la mortalité maternelle.

## **3. Travail**

15. Un nombre croissant de gouvernements<sup>10</sup> ont pris des mesures pour tenir compte des sexospécificités dans leurs politiques et programmes économiques, y compris en ce qui concerne le marché du travail. Le Ministère argentin du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale a été chargé d'intégrer les sexospécificités dans l'élaboration et l'application de toutes les mesures relatives à l'emploi et à l'orientation professionnelle et technique. Au Chili, le Secrétariat à la condition féminine a mis au point une stratégie d'intégration des sexospécificités dans les principales organisations professionnelles agricoles du pays, par l'intermédiaire du Comité mixte (public/privé) du travail agricole saisonnier.

16. Certains pays ont indiqué avoir effectué des recherches et des analyses en vue d'évaluer la discrimination sexiste sur le marché du travail. Le Mexique a ainsi mené une enquête sur la rémunération et le coût de la main-d'œuvre en milieu urbain selon le sexe. L'Espagne a enquêté sur la situation des femmes dans

l'économie souterraine, en s'intéressant tout particulièrement aux employés de maison. L'Autriche a élaboré un guide qui analyse 39 conventions collectives de la métallurgie et du textile sous l'angle des sexospécificités. En Suède, l'analyse de la discrimination sur le marché de l'emploi réalisée par la Commission nationale du marché de l'emploi a donné lieu à l'élaboration d'une politique obligeant chaque entreprise à tenir compte des sexospécificités dans l'évaluation des performances et la planification des activités. En Estonie, le Centre d'études politiques PRAXIS a conduit en 2004 une enquête sur les inégalités salariales entre les hommes et les femmes.

#### **4. Participation aux décisions**

17. Plusieurs pays<sup>11</sup> ont adopté des mesures particulières de lutte contre la discrimination verticale sur le marché de l'emploi consistant à faire davantage participer les femmes à la politique économique et aux processus de décision. En Namibie, les coopératives qui comptent un nombre important de femmes sont tenues de pratiquer la discrimination positive pour permettre à une femme au moins de siéger au conseil d'administration. En Uruguay, des mesures ont été prises pour promouvoir les officières de carrière au sein des forces de police nationales et éliminer les dispositions discriminatoires qui les empêchaient d'accéder à des postes supérieurs en montant en grade. Les Pays-Bas ont quant à eux lancé en 2002 un projet intitulé « Mixte », qui consiste notamment à concevoir, distribuer et évaluer des instruments et des ressources favorisant l'avancement des femmes.

18. La plupart des pays ont mentionné des plans d'action, des programmes et des projets destinés à accroître la participation des femmes aux différents niveaux décisionnels. Au Nicaragua, l'Institut de la femme est intervenu auprès d'organisations politiques, d'entreprises, de syndicats, d'associations professionnelles, d'organisations non gouvernementales et d'administrations pour sensibiliser les cadres supérieurs à l'aspect démocratique de la participation des femmes aux décisions. Le Danemark a instauré une indemnité pour frais de garde d'enfants à l'intention de tous les fonctionnaires locaux, tandis que l'Afrique du Sud a mis en place à l'intention de tous les parlementaires des structures d'accueil pour les enfants. Le Chili a pour sa part organisé à l'intention de l'ensemble du personnel politique des séminaires sur l'importance d'un système de quotas en faveur des femmes.

19. Beaucoup de pays<sup>12</sup> ont mené des études spéciales sur le rôle des femmes dans les processus de décision et ont organisé des ateliers et des conférences afin de partager les enseignements et les bonnes pratiques. L'Azerbaïdjan a constitué une base de données sur les femmes occupant des postes de direction. Les Maldives ont publié un annuaire des femmes occupant des postes élevés dans l'administration. L'Arménie a organisé une conférence sur les femmes, l'égalité des sexes et l'autonomie locale. La Suisse a lancé dans les médias une campagne visant à améliorer l'image des femmes dirigeantes auprès du public. Les États-Unis ont conçu et dispensé des formations à l'encadrement pour les femmes dans le cadre de programmes d'aide internationale. La Zambie a mis en place dans les universités des programmes spéciaux destinés à encourager la participation des femmes à la vie politique. En Finlande, les pouvoirs publics ont publié des données et des indicateurs ventilés par sexe sur la participation politique des hommes et des femmes à tous les niveaux, notamment en tant qu'électeurs, candidats, représentants et membres de comités et d'organes élus au suffrage indirect.

### C. Budgets favorisant l'égalité des sexes

20. Ces 10 dernières années, on a pris de plus en plus conscience de l'importance d'allouer des ressources financières et autres à différents niveaux pour promouvoir l'égalité entre les sexes. Depuis 2000, un nombre croissant de pays ont entrepris d'adopter une approche budgétaire soucieuse d'égalité entre les sexes. Nombreux sont ceux<sup>13</sup> qui ont fait part de l'adoption dans différents secteurs par différents ministères d'initiatives et de projets pilotes visant à tenir compte des sexospécificités dans la planification budgétaire. Certaines de ces activités, au Botswana, en Namibie, en Norvège et en République-Unie de Tanzanie par exemple, ont été menées en concertation avec des ONG et des organisations de la société civile. Au Viet Nam, le Ministère des finances a effectué, dans le cadre d'enquêtes et de rapports sur les dépenses publiques, des analyses par sexe à la suite desquelles les budgets ont été revus à la hausse dans des domaines tels que l'éducation, la santé, la lutte contre la faim, la lutte contre la pauvreté et le renforcement des capacités.

21. Certains pays, tels que la Barbade, le Botswana, la Malaisie et la Namibie, ont rendu compte d'activités visant à aider les fonctionnaires à tenir compte des sexospécificités dans l'établissement des budgets. Le Botswana a organisé à l'intention de hauts fonctionnaires des ateliers sur les budgets favorisant l'égalité des sexes. À la Barbade, un atelier de trois jours a été organisé pour les analystes et les fonctionnaires chargés des questions budgétaires au Ministère des finances et des affaires économiques et dans plusieurs autres ministères. La politique en faveur de l'égalité des sexes (2003) du Kazakhstan met l'accent sur l'importance et la nécessité de veiller à ce que les choix, les plans et les programmes budgétaires contribuent à la sensibilisation, à l'acquisition de compétences et à l'élaboration d'indicateurs dans ce domaine.

22. Certains pays ont conçu divers instruments et diverses méthodes d'aide à l'établissement de budgets favorisant l'égalité des sexes. La République-Unie de Tanzanie a diffusé des orientations et un aide-mémoire pour la prise en compte des sexospécificités dans les budgets sectoriels. En Égypte, le Conseil national des femmes et les ministères d'exécution ont défini ensemble des méthodes d'audit des budgets de l'État sur le plan de l'égalité des sexes. En République tchèque, le Gouvernement a prié le Ministère des finances de concevoir une méthode d'établissement de budgets favorisant l'égalité des sexes aux échelons national, régional et local. Maurice a établi un Comité de haut niveau pour l'égalité des sexes en matière budgétaire chargé d'élaborer un plan d'action de trois ans visant à garantir une répartition équitable des ressources entre tous les ministères et administrations.

23. L'Irlande a adopté une stratégie de prise en compte des sexospécificités dans la majeure partie des dépenses de 50 milliards d'euros prévues au titre du plan national de développement (2000-2006). En Norvège, le budget proposé par le Gouvernement au Parlement reflète des efforts croissants d'intégration des sexospécificités dans les choix budgétaires. Le nombre de ministères ayant participé à l'établissement du rapport, en 2003-2004, est passé de 8 à 17, soit la quasi-totalité d'entre eux. La Suède a indiqué que la prise en compte des sexospécificités dans le budget faisait partie des activités courantes de l'administration. En 2004, le Conseil nordique des ministres a lancé un projet conjoint de prise en compte des



sexospécificités dans l'établissement des budgets, tandis que le Conseil de l'Europe a organisé plusieurs activités relatives à cette question.

24. Au Honduras, l'Institut national des femmes a mené une enquête sur les coûts de la violence contre les femmes et ses incidences sur le budget de l'État.

## **D. Mécanismes institutionnels**

### **1. Données et indicateurs ventilés par sexe**

25. Reconnaissant la nécessité de disposer de données et de renseignements fiables pour la prise en compte systématique de la question de la parité des sexes, et notamment pour réaliser des analyses par sexe convenables, un certain nombre de gouvernements<sup>14</sup> ont accompli des efforts en ce qui concerne la collecte de données et la définition d'indicateurs ventilés par sexe.

26. Au Népal, le Bureau central de la statistique a tenu compte des sexospécificités dans le recensement de 2002. Pour mener cette opération, qui s'est déroulée sur trois ans, il avait fallu sensibiliser les fonctionnaires en poste au Bureau et dans les districts, ainsi que les agents recenseurs. Au Costa Rica, l'Institut national des femmes s'est associé à l'Institut national de la statistique et du recensement pour mener une étude pilote de l'emploi du temps des femmes à la maison.

27. Plusieurs pays se sont efforcés d'améliorer la collecte des données dans certains domaines tels que l'emploi, la santé, l'agriculture et les migrations. La Bulgarie a lancé un projet d'élaboration d'un système d'indicateurs destinés à évaluer la qualité et l'efficacité des mesures concernant le marché du travail. Le Nicaragua a conçu un système d'information pour le secteur agricole qui fournit des données ventilées par sexe. En Colombie, le Département national de statistique a recueilli et analysé des données sur les migrations et les déplacements. Aux Tonga, l'administration a recueilli des données ventilées par sexe sur plusieurs questions telles que l'emploi (par secteur d'activité et par métier), le crédit et les causes de mortalité.

28. Le Ministère polonais de la justice a recueilli des données sur la discrimination sexuelle en matière d'emploi. La Commission nationale sur le rôle des femmes philippines et le Bureau national de la statistique ont mené conjointement une enquête sur les caractéristiques démographiques et les conditions de vie des ouvrières dans une zone franche industrielle du pays. En Inde, l'enquête nationale sur l'emploi et le chômage (1999-2000) a permis d'obtenir de nouvelles données sur le nombre et la situation des personnes travaillant à domicile, dont la plupart sont des femmes. Les recensements effectués en Allemagne et au Népal ont fourni des informations par sexe sur les créations d'entreprises et la propriété des ressources telles que la terre, le bétail et le logement. Certains pays, tels que le Kenya et la République de Corée, ont rendu compte de travaux visant à évaluer la contribution des femmes au produit national brut. Plusieurs pays<sup>15</sup> ont mené des enquêtes visant notamment à évaluer le temps que les femmes et les hommes consacrent à un travail rémunéré ou non rémunéré.

29. Certains pays ont constitué des bases de données ventilées par sexe pour suivre et apprécier les progrès réalisés dans des domaines tels que la santé et l'emploi. La Malaisie a conçu un modèle de base de données ventilées par sexe qui sera

développé en collaboration avec les ministères d'exécution et le Département de la statistique. L'Égypte a élaboré une base de données pour produire, diffuser et mettre à jour des statistiques et des indicateurs sexospécifiques.

30. Un certain nombre de pays ont publié des statistiques et des manuels de formation aux statistiques ventilées par sexe. La publication du Ministère coréen pour l'égalité des sexes intitulée « Produire des statistiques tenant compte des sexospécificités : mesures administratives pour l'établissement et l'institutionnalisation de directives concernant une politique soucieuse de l'égalité des sexes dans les administrations » a été diffusée auprès des organismes intéressés en vue de favoriser les politiques qui tiennent compte des considérations de parité des sexes.

## 2. Renforcement des capacités

31. Beaucoup de réponses, notamment celles apportées par Djibouti, la Dominique, le Honduras, l'Indonésie, la Lettonie, le Malawi, la Namibie, le Qatar, la République centrafricaine, la Suisse, la Thaïlande et le Viet Nam, laissent entendre que la notion d'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes n'est toujours pas bien comprise et que des efforts doivent être faits pour souligner les avantages et les résultats de cette démarche et développer les capacités requises pour la mettre en œuvre. Plusieurs pays<sup>16</sup> ont indiqué qu'il fallait renforcer les capacités des décideurs, des planificateurs et des exécutants dans tous les secteurs. Le Viet Nam, l'Uruguay et le Qatar ont mentionné le manque de continuité sur le plan des capacités et des engagements, dû aux mouvements de personnel ou au changement de gouvernement. Plusieurs États Membres<sup>17</sup> ont souligné la nécessité d'assurer une formation et un suivi continus et d'améliorer la coordination et la collaboration.

32. Des pays dans toutes les régions<sup>18</sup> ont mentionné diverses activités visant à renforcer les capacités de prise en compte des sexospécificités, notamment des ateliers, des programmes de formation, des tables rondes et des conférences. Les groupes ciblés comprenaient les gouvernants, les responsables politiques, les fonctionnaires, le personnel des ministères, les législateurs et les magistrats. Certains pays ont mis en place des mécanismes spéciaux pour systématiser le renforcement des capacités, par exemple des groupes chargés de réunir des ressources pour la formation à la prise en compte des sexospécificités. Le Népal a constitué un groupe de ce type à l'école d'administration.

33. La Barbade a mis en œuvre à l'intention des responsables de la coordination pour l'égalité des sexes dans ses services gouvernementaux un programme de formation à l'analyse et à la planification dans ce domaine. L'Ouganda s'est efforcé de renforcer l'aptitude de ses fonctionnaires à analyser les programmes, les plans et les budgets sous cet angle. L'Autriche a lancé en 2003 un projet d'assurance qualité de la formation à la prise en compte des sexospécificités. La Lettonie a conçu un programme de formation à l'égalité des sexes destiné aux fonctionnaires et prévoit de le rendre obligatoire. Le Gouvernement estonien a mené, dans le cadre du programme PHARE (Pologne-Hongrie : Assistance à la restructuration économique) de l'Union européenne<sup>19</sup>, un projet de développement des capacités de prise en compte systématique de cette question par les pouvoirs publics. Au Danemark, depuis 2005, tous les ministères sont tenus d'élaborer un plan d'acquisition de

compétences en matière de prise en compte des sexospécificités dans leurs domaines respectifs.

34. Certains pays ont indiqué avoir conçu et appliqué des programmes de formation à la prise en compte systématique des sexospécificités pour des secteurs d'activité particuliers. En Inde, des programmes de sensibilisation ont été proposés aux services de répression, aux médecins et aux agents recenseurs. Le Malawi a formé plus de 3 000 officiers de l'armée aux questions de parité des sexes et de développement, et a constitué une équipe de formateurs pour les programmes relatifs à la parité et au VIH/sida. L'ex-République yougoslave de Macédoine a mis en œuvre en 2001 et 2002 un projet de renforcement des capacités d'analyse des questions liées à l'égalité des sexes pour les acteurs du développement aux échelons national et local. En Colombie, le Conseil présidentiel pour l'égalité des femmes a organisé des ateliers de formation destinés au personnel des ministères dans les secteurs de l'énergie, des mines, de la justice, de l'agriculture, de la protection sociale, des statistiques et de la famille.

35. Un certain nombre de pays ont mentionné des formations sur le thème de l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation. En Grèce par exemple, environ 350 enseignants d'écoles maternelles, primaires et secondaires ont participé à un programme de sensibilisation. Le Luxembourg a instauré une pédagogie soucieuse de l'égalité des sexes afin de mettre en œuvre un système d'éducation et de formation non discriminatoire. Le Cameroun a formé plus de 600 responsables locaux afin qu'ils contribuent à mobiliser la société en faveur de la scolarisation des filles.

### **3. Méthodologies et outils**

36. Plusieurs pays<sup>20</sup> ont signalé qu'ils élaboraient des outils d'évaluation de l'incidence selon le sexe dans des secteurs tels que la santé, l'éducation et l'agriculture. Le Royaume-Uni a indiqué qu'un manuel d'évaluation de cette incidence avait été établi en Irlande du Nord pour aider les administrations à élaborer des plans d'action et à remédier aux inégalités entre les sexes dans leurs domaines de compétence. L'Australie a élaboré et expérimenté un tel outil d'évaluation basé sur les bonnes pratiques internationales, afin d'appliquer l'analyse par sexe à la formulation de l'ensemble de ses politiques.

37. Un large éventail d'autres instruments tels que des directives, des listes de contrôle, des guides et des manuels ont été élaborés afin de renforcer la prise en compte systématique des questions liées à l'égalité entre les sexes<sup>21</sup>. Ainsi, la Suède a publié à l'intention de ses fonctionnaires un manuel sur les statistiques ventilées par sexe (qui sont indispensables pour l'analyse de l'égalité entre les sexes) et la Norvège a mis au point un « baromètre » de l'égalité entre les sexes qui mesure les résultats obtenus en matière de représentation et d'accès aux ressources dans de nombreux secteurs et cite des exemples de bonnes pratiques.

### **4. Ressources humaines et financières**

38. Nombre de pays ont déclaré qu'il était nécessaire de disposer de ressources techniques spécialisées ou de personnel ayant des compétences reconnues en matière d'égalité des sexes tant au sein de leur mécanisme national que dans les ministères et institutions sectoriels. Un certain nombre de pays ont mentionné une pénurie de personnel qualifié. Le Belize a indiqué que le manque de ressources

humaines empêchait son mécanisme national de former des chargés de liaison dans les différents ministères et de contrôler les activités.

39. Un grand nombre de pays<sup>22</sup> ont créé des services et/ou nommé des chargés de liaison dans tous les ministères compétents ou certains d'entre eux ainsi que dans d'autres organismes afin de promouvoir et de suivre la prise en compte de questions liées à l'égalité entre les sexes au sein des départements et organismes intervenant dans l'agriculture, l'éducation, la santé, les droits de l'homme, le droit, les finances, la sécurité, la justice, la police, les prisons, les affaires étrangères et le commerce. Le Bangladesh et le Zimbabwe ont indiqué que la mise en place de points de contact pour les questions de parité des sexes facilitait la prise en compte de ces questions dans les politiques sectorielles. Les États-Unis ont créé des bureaux pour les questions concernant les femmes et la parité dans de nombreux organismes et départements, notamment la Food and Drug Administration, le Département du travail, le Département des anciens combattants, le Département de la défense, le Département d'État, ainsi que dans le domaine de l'aide au développement. Au Libéria, le Groupe de coordination pour les femmes et les enfants a mis en place des bureaux chargés de la coordination des actions de planification et de budgétisation au niveau sectoriel dans 18 ministères d'exécution.

40. Le nombre de bureaux spéciaux et de points de contact pour les femmes et les questions d'égalité entre les sexes dans les administrations municipales, de district et provinciales a également augmenté<sup>23</sup>. Le Viet Nam a créé de tels points de contact dans 45 ministères ou organismes publics dans 61 de ses 64 provinces. Le Costa Rica a créé des commissions municipales de la condition de la femme ainsi qu'un réseau national de bureaux municipaux pour les femmes. L'Autriche a mis en place un site Web pour promouvoir la constitution d'un réseau de responsables au niveau des administrations fédérale, provinciales et municipales<sup>24</sup>.

41. Plusieurs pays, dont la Lituanie, la République démocratique du Congo et la Thaïlande, ont fait état d'une augmentation des ressources budgétaires consacrées à des activités ciblées en faveur des femmes et des enfants et à la promotion de l'égalité entre les sexes. En Thaïlande, les ressources allouées à la formation et à l'élaboration d'outils et de directives ont augmenté.

42. L'insuffisance des ressources financières est, pour plusieurs pays<sup>25</sup>, l'obstacle principal au fonctionnement efficace de leurs structures institutionnelles en matière de promotion, d'appui et de suivi de la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes.

43. Il ressort d'un certain nombre de rapports, notamment ceux de l'Équateur, du Kenya et de l'Autorité palestinienne, que les ministères concernés ne disposent pas d'un budget spécial pour la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes.

## **5. Mécanismes de suivi, d'évaluation et de responsabilisation**

44. Certains pays ont indiqué que des mécanismes très variés de suivi avaient été mis en place, tandis que d'autres ont déclaré que l'absence de mesures de suivi et de responsabilisation entravait la prise en compte effective des questions liées à l'égalité entre les sexes.

45. La méthode la plus courante de suivi a consisté à établir des rapports périodiques, souvent annuels, dont un grand nombre ont été soumis aux parlements

nationaux. Le Gouvernement japonais présentait un rapport annuel exposant les progrès accomplis vers l'égalité entre les sexes, les mesures prises pendant l'année écoulée et celles envisagées pour l'année à venir. Au Brésil, les considérations d'égalité entre les sexes étaient intégrées dans les évaluations politiques sectorielles du Ministère de la planification, du budget et de la gestion. En Slovaquie, le Département de l'égalité des chances, créé en 1999, menait chaque année, en collaboration avec d'autres ministères compétents, des évaluations du plan d'action national en faveur des femmes et du concept d'égalité des chances entre les femmes et les hommes. Le Gouvernement fidjien menait un projet pilote d'audit de l'action gouvernementale ayant pour objet d'évaluer les progrès accomplis dans la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes dans les activités de deux ministères.

46. Certains États Membres ont créé des institutions et des comités pour suivre les progrès. En 2000, l'Espagne a créé un groupe de suivi chargé de mettre en place un système d'information capable de rendre compte avec exactitude de la situation des femmes et de l'effet des politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes. La Pologne a mis en place une équipe permanente d'experts chargée de suivre la mise en œuvre du plan d'action national. Cette équipe, qui comprend des représentants d'organisations non gouvernementales, a élaboré des indicateurs de mise en œuvre et un rapport de suivi.

47. Quelques pays ont donné des informations sur l'efficacité de leurs activités. Le Gouvernement suédois a créé en février 2004 une commission d'enquête chargée d'évaluer les objectifs, l'orientation, l'organisation et l'efficacité de la politique d'égalité des sexes. Le Kirghizistan a mené en 2003 un audit des activités de tous les services du Ministère du travail et de la protection sociale du point de vue de l'égalité entre les sexes. Aux Pays-Bas, un comité indépendant d'audit externe a été créé en 2004 pour évaluer l'efficacité de la politique nationale d'égalité des sexes et la qualité des résultats obtenus. Au Mexique, une analyse des progrès accomplis dans la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes a été effectuée dans 30 organismes publics fédéraux et a permis de classer ceux-ci en trois catégories : a) ceux qui sont avancés (26,7 % du total); b) ceux qui ont moyennement progressé (40 %); et c) ceux qui ne font que commencer à agir (33,3 %).

48. On a indiqué que l'absence et/ou l'insuffisance de données ventilées par sexe et par âge entravait le suivi des progrès accomplis dans la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes. Le Kenya a souligné qu'il était difficile de mesurer le niveau d'application faute de systèmes permanents de suivi et d'évaluation ainsi que d'informations et de données suffisantes.

49. Des efforts ont été déployés pour élaborer des mécanismes de responsabilisation concernant la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes, mais il n'a guère été fait état de réels progrès dans ce domaine. À Malte, cette responsabilisation est assurée au moyen d'un contrat de gestion des performances dans le cas des hauts fonctionnaires et d'un programme de gestion des performances dans le cas des autres fonctionnaires. Aux Philippines, la politique budgétaire en faveur de l'égalité entre les sexes et du développement oblige les organismes publics à élaborer des plans et des budgets annuels sur l'égalité entre les sexes et le développement parallèlement à leurs plans et budgets ordinaires.

## 6. Rôle des mécanismes nationaux

50. Plusieurs pays<sup>26</sup> ont noté l'importance du rôle de promotion, d'appui et de suivi des mécanismes nationaux dans la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes dans les ministères concernés et les autres organismes au niveau national. En Afrique du Sud, le cadre national d'action pour l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes définit le rôle du mécanisme national et de toutes les autres structures publiques dans la promotion du programme national pour l'égalité entre les sexes. Le Centre national de coordination du Brunéi Darussalam pour les femmes a pour mission d'entreprendre et de promouvoir des recherches, d'assurer des formations, de servir de cadre à des échanges d'idées et à des débats, de mener des activités de sensibilisation et de coordonner des projets.

51. Pour améliorer la coordination, des groupes de travail ou des comités interministériels pour la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes, ont été créés par de nombreux pays, dont l'Allemagne, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Barbade, le Chili, le Danemark, la Grèce, l'Indonésie, Malte et la Turquie. Le Ministère d'État turc, dont relève la Direction générale de la condition de la femme, a créé un réseau de communication avec les autres ministères concernés afin de veiller à ce que les orientations qu'il définit débouchent sur des propositions concrètes.

52. Plusieurs pays ont indiqué qu'ils avaient établi des partenariats avec des ONG et d'autres organismes pour œuvrer à la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes. En Allemagne, le Centre de compétences en matière d'égalité des sexes de l'Université Humboldt de Berlin a aidé les ministères fédéraux à exécuter la stratégie de prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes en leur fournissant des conseils et un appui. La Bolivie, la France et l'Uruguay ont assuré la coordination entre les ministères compétents, les administrations locales, le secteur privé et les ONG au moyen d'accords et de lettres d'intention. Le centre néerlandais spécialisé E-Quality facilitait la prise en compte systématique des questions relatives à l'égalité entre les sexes en donnant des avis d'experts, en réalisant des études thématiques, en élaborant des instruments et en diffusant des bonnes pratiques.

53. De nombreux pays<sup>27</sup> ont fait état de la participation d'ONG à l'élaboration des politiques et des stratégies nationales. Les ONG ont contribué à l'application des plans nationaux, notamment en Bulgarie, à Cuba, en Chine, au Danemark, en El Salvador et au Royaume-Uni. Elles ont effectué un travail de sensibilisation en mettant en place des antennes régionales d'information, en contribuant à former des experts et des membres du personnel d'organismes publics et non publics et en fournissant des services consultatifs.

54. Au Bangladesh, le Ministère de la femme et de l'enfance travaillait en collaboration étroite avec des ONG et des associations féminines et invitait des représentants de la société civile aux travaux de tous ses comités directeurs de haut niveau. En El Salvador, la politique nationale en faveur des femmes demandait aux organes officiels, aux ONG et aux groupes de la société civile de coordonner leur action. Entre 2000 et 2004, le Gouvernement lituanien a exécuté, en coopération avec des ONG, des programmes en faveur des femmes afin de faciliter les progrès dans certains domaines qui appellent une coopération interinstitutionnelle, notamment le développement des petites et moyennes entreprises, le trafic d'êtres humains, la prostitution, le VIH/sida, le contrôle des drogues et la prévention de la

toxicomanie et la violence domestique. L'Association des femmes diplômées du Samoa a organisé en septembre 2005 une conférence du Réseau des femmes diplômées du Pacifique, dont le thème principal était l'accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication pour une participation plus active à l'activité politique.

55. Certains États Membres ont déclaré que des partenariats avaient été établis avec les parlementaires. Un certain nombre de pays ont créé des commissions législatives permanentes chargées d'examiner la législation en vigueur et de proposer des projets de lois. La Lettonie a créé une sous-commission spéciale pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'intégrer dans la législation.

56. Plusieurs États Membres ont indiqué avoir établi des liens avec des organisations masculines et tenu des débats sur l'égalité entre les sexes du point de vue des hommes. La Barbade apporte son soutien à une association masculine à vocation éducative et encourage le débat sur les dimensions sexospécifiques du VIH/sida. La Jordanie veille à ce que des parlementaires de sexe masculin participent au débat sur les droits fondamentaux de la femme.

### **III. Activités menées par les organismes des Nations Unies pour aider à la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes au niveau national**

57. Les organismes des Nations Unies ont appuyé la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes au niveau national au moyen de projets, de programmes et d'autres activités. Plusieurs, dont le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), soutenaient les efforts des gouvernements visant à intégrer les considérations d'égalité dans les cadres de développement nationaux telles que les stratégies de réduction de la pauvreté, les réformes sectorielles et les approches sectorielles. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a mené un projet pilote de cartographie en République arabe syrienne. Le Bureau international du travail a pour la première fois conduit en 2004 des audits pour ses membres.

58. Un certain nombre d'organisations, dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le FNUAP et le PAM, ont aidé les pays à élaborer des politiques et des plans d'action tenant compte des sexospécificités, notamment en ce qui concerne la population et le développement, l'agriculture et la planification du développement rural et la sécurité alimentaire. Le FNUAP a aidé l'Indonésie à examiner et à intégrer davantage ces facteurs dans le droit de la famille et la politique en matière de développement et de population. Le PAM a contribué à faire en sorte qu'ils soient pris en compte dans l'évaluation de la sécurité alimentaire et de la nutrition effectuée récemment au Darfour. Le Département des opérations de maintien de la paix a fourni un appui technique pour faciliter la prise en considération des sexospécificités lors de l'élaboration de nouvelles constitutions et de nouvelles lois et a aidé des partenaires nationaux et internationaux à en tenir compte dans les processus électoraux.

59. Les organismes des Nations Unies ont organisé des réunions, des ateliers et des séminaires pour promouvoir et développer les capacités de prise en compte des sexospécificités au niveau national. La vingt-troisième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial pour l'environnement, organisée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui s'est tenue du 21 au 25 février 2005 à Nairobi, a adopté une décision sur la prise en compte de ces facteurs dans les politiques et les programmes concernant l'environnement<sup>28</sup>. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Europe ont organisé deux colloques régionaux, à Bangkok en 2002 et à Genève en 2004, qui ont permis aux États Membres de confronter leurs expériences et leurs bonnes pratiques en la matière. En octobre 2005, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a organisé, en coopération avec le Gouvernement panaméen et la Banque interaméricaine de développement, un atelier et un séminaire sur la propriété intellectuelle, l'égalité entre les sexes et la protection des formes d'expression culturelle et des connaissances traditionnelles afin de se pencher sur le rôle important des femmes autochtones.

60. Plusieurs organismes des Nations Unies ont diffusé les conclusions d'études menées dans divers domaines pour appuyer la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes au niveau national. Le PNUE a établi un rapport sur la prise en compte de ces questions dans l'évaluation de l'environnement et l'alerte rapide. La FAO a pris l'initiative de réunir des informations sur l'incidence du VIH/sida sur l'agriculture et les travailleurs agricoles, notamment les femmes, et a donné des conseils pratiques aux États Membres sur la manière d'en atténuer les effets négatifs sur l'agriculture et la sécurité alimentaire.

61. Plusieurs organismes, dont la FAO, ONUSIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le FNUAP, UNIFEM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, ont aidé les États Membres à recueillir, à exploiter et à diffuser des données et des indicateurs ventilés par sexe. La FAO a aidé plusieurs États Membres à collecter et traiter des données ventilées par sexe pour leur permettre de planifier et d'élaborer en toute connaissance de cause des politiques, des programmes et des projets dans le secteur agricole, et a formé des statisticiens de l'agriculture à la collecte de ces données. Plus d'un tiers des bureaux de pays du PNUD ont participé à la collecte de données ventilées par sexe, contribuant ainsi largement à intégrer l'égalité entre les sexes dans les bilans communs de pays (CCA), le processus CCA/PNUAD (Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement), les documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les rapports nationaux sur le développement humain.

62. La Division de statistique a entrepris, dans le cadre des préparatifs du Programme mondial de recensement de 2010, de réviser et mettre à jour les principes et recommandations des Nations Unies concernant les recensements de la population et de l'habitat<sup>29</sup>, afin qu'il soit davantage tenu compte des considérations d'égalité entre les sexes lors de la collecte, de la production et de la diffusion des données des recensements nationaux. L'accent a été mis sur les migrations internes et internationales, l'éducation, la famille, l'emploi, l'origine ethnique, le fonctionnement et les handicaps humains et le logement. La Division a aussi élaboré à l'intention des États Membres un guide sur l'établissement de statistiques sur l'emploi du temps : mesure du travail rémunéré et non rémunéré, qui comporte un



essai de classification internationale des activités à prendre en considération dans les statistiques de l'emploi du temps où il est tenu compte des différences entre les hommes et les femmes en ce qui concerne le travail rémunéré et non rémunéré. L'UNIFEM a soutenu le développement de compétences et l'adoption d'engagements durables en faveur de l'élaboration et de l'utilisation de bases de données ventilées par sexe dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie, du Pacifique, d'Europe centrale et de l'Est, d'Amérique latine et du Moyen-Orient.

63. Le FNUAP a appuyé le renforcement des capacités institutionnelles pour la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes dans plusieurs pays arabes, dont l'Algérie, Djibouti, l'Égypte, le Maroc, l'Oman, le Qatar, la République arabe syrienne, le Soudan, les territoires palestiniens occupés et le Yémen. Ces actions ont porté sur l'élaboration de stratégies en faveur de l'égalité entre les sexes, l'audit sur l'égalité entre les sexes et les méthodologies budgétaires, la prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les processus de planification et la révision de la législation. La CESAP a mis en place un programme de renforcement des capacités tenant compte de l'égalité entre les sexes dans le transport multimodal. La FAO a permis à plus de 4 000 spécialistes du développement dans plus de 80 pays de développer leurs aptitudes en matière de prise en compte de l'égalité entre les sexes dans les politiques, programmes et projets de développement. ONUSIDA a appuyé, de concert avec la Fédération des femmes chinoises de la province de Guangdong, le renforcement du rôle dirigeant du parti et du Gouvernement dans la lutte contre le VIH/sida dans un contexte d'égalité entre les sexes.

64. L'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a diffusé des informations, des outils et des bonnes pratiques sur la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes aux États Membres au moyen de sa base de données, qui contient une vaste collection de ressources produites par diverses organisations sur ce thème, ainsi que des sections sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques. Cette base de données renferme également un glossaire contenant les termes les plus usités dans ce domaine, ce qui contribue à la clarté des concepts et en facilite la compréhension.

65. Dans le cadre de leurs stratégies de promotion de l'égalité entre les sexes au niveau national, certains organismes ont mené des campagnes de sensibilisation et créé des réseaux. En 2002, l'UNESCO a facilité la création du réseau régional de parité entre les sexes dans l'éducation en Asie dans 15 pays afin de promouvoir la parité entre les sexes dans l'éducation du point de vue de l'accès à l'enseignement, de la durée de la scolarisation, des résultats scolaires et de l'épanouissement, en élaborant des politiques éducatives soucieuses d'équité entre les sexes et en luttant contre les stéréotypes sociaux fondés sur le sexe. L'Organisation maritime internationale (OMI) a mené des campagnes de sensibilisation à l'égalité entre les sexes avec l'Académie arabe des sciences, des techniques et du transport maritime et les écoles de navigation du Cap-Vert, du Malawi et de Veracruz (Mexique). Un séminaire régional de sensibilisation s'est tenu en 2004 au Samoa et a permis de créer, en février 2005, l'Association maritime des femmes du Pacifique (WIMA), qui œuvre à la promotion de la participation active des femmes dans le secteur maritime des pays insulaires du Pacifique.

#### IV. Conclusions et recommandations

66. De plus en plus de pays mettent en œuvre une stratégie d'intégration, parallèlement à des interventions particulières visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Les cadres d'action nationaux pour la prise en compte de l'égalité entre les sexes se sont améliorés. De plus en plus de pays mettent également en place des plans d'action, qui parfois fixent des buts et des objectifs à atteindre dans des délais précis. Nombre de pays ont précisé leurs politiques de promotion de l'égalité entre les sexes en donnant des orientations particulières pour leur mise en application. En plus de leurs politiques générales d'égalité des sexes, plusieurs pays ont élaboré des politiques et des plans d'action concrets portant sur divers secteurs. On a également beaucoup développé la méthodologie, notamment pour le renforcement des capacités, et élaboré des outils, tels que des manuels et des guides, pour faciliter l'exécution de ces politiques et plans d'action.

67. En outre, les pays ont consenti des efforts considérables pour tenir compte de l'égalité entre les sexes dans leurs politiques et stratégies sectorielles existantes ainsi que dans leurs programmes. Ils ont également pris des initiatives dans un grand nombre de domaines et recensé des exemples de bonnes pratiques liés aux questions à l'ordre du jour de la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme.

68. On a également donné des exemples de bonnes pratiques en matière de développement institutionnel aux fins de la prise en compte de l'égalité entre les sexes. Le recours à des plans d'action comprenant des objectifs concrets et mesurables s'est révélé particulièrement efficace. L'analyse des budgets nationaux du point de vue de l'égalité entre les sexes s'est également révélée être un excellent moyen de veiller à ce que les ouvertures de crédits soient conformes aux engagements concernant l'égalité entre les sexes.

69. Toutefois, il existe encore un écart important entre les politiques annoncées et la pratique. Une prise en compte effective du souci d'égalité entre les sexes nécessite un engagement politique fort se traduisant par des mandats précis, un suivi régulier et des mécanismes de responsabilisation. L'insuffisance des ressources humaines et financières allouées à la promotion de la femme a entravé l'exécution des activités dans ce domaine.

70. Les lacunes qu'il faut combler d'urgence sont notamment la méconnaissance du concept et l'absence de stratégies et de compétences pratiques en matière d'exécution. Le fait qu'un grand nombre de méthodologies et d'outils novateurs ont été élaborés constitue un progrès, bien qu'ils ne soient pas mis à profit aussi souvent que possible pour garantir une bonne exécution. Veiller à diffuser plus largement les méthodologies et outils existants et à les utiliser plus efficacement doit être une priorité.

71. Il reste encore beaucoup à faire pour élaborer des programmes appropriés qui permettent de renforcer les capacités à recourir systématiquement à l'analyse par sexe, ainsi que pour mettre en place des procédures de suivi et d'établissement de rapports. Quelques pays ont déclaré avoir établi des mécanismes de responsabilisation efficaces. Il faudrait renforcer les efforts visant à recueillir, compiler et diffuser des données ventilées par sexe aux fins

de la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes et de l'établissement de rapports à ce sujet.

72. Il importe de renforcer le rôle de catalyseur que jouent les mécanismes nationaux pour les femmes – notamment les ministères de la condition de la femme, les commissions et comités sur l'égalité entre les sexes et les organes parlementaires – pour favoriser l'action dans ce domaine. Il faut également renforcer les mandats, les ressources, l'appui à la gestion et la participation à la prise de décisions des chargés de liaison des ministères d'exécution et accroître la coordination entre ces ministères. L'établissement de contacts avec les spécialistes de la question dans d'autres organes au niveau national, tels que les ONG, les groupes et réseaux de femmes et les universités, ainsi que la création de réseaux et la confrontation des bonnes pratiques au sein des régions et entre celles-ci pourraient faciliter les actions favorisant l'égalité entre les sexes au niveau national.

73. La Commission de la condition de la femme souhaitera peut-être encourager les gouvernements, avec l'appui du système des Nations Unies, de la société civile et d'autres acteurs, à :

a) Veiller à ce que les plans d'action sur la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes comportent des buts, objectifs et indicateurs concrets et définissent clairement les responsabilités;

b) Intégrer pleinement les considérations d'égalité entre les sexes dans les processus budgétaires;

c) Veiller à utiliser l'analyse par sexe et à consulter les femmes dans le cadre des processus cruciaux d'élaboration de stratégies et de rapports, notamment en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté;

d) Élaborer/renforcer et institutionnaliser le recours à des procédures d'analyse par sexe, d'évaluation de l'incidence selon le sexe et suivi et d'évaluation tenant compte de l'égalité entre les sexes dans tous les domaines d'action;

e) Renforcer les systèmes de responsabilisation pour la prise en compte des questions liées à l'égalité des sexes dans tous les organes publics;

f) Réunir et diffuser systématiquement les enseignements tirés et les bonnes pratiques;

g) Développer/renforcer l'action que mènent des mécanismes nationaux tels que les ministères de la condition de la femme, les comités et commissions sur l'égalité entre les sexes et les parlements pour promouvoir, appuyer et suivre la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes, et collaborer davantage avec les organisations non gouvernementales et la société civile.

74. La Commission de la condition de la femme souhaitera peut-être renforcer le rôle de catalyseur qu'elle joue dans la prise en compte des questions liées à l'égalité entre les sexes au niveau national en priant le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante et unième session, dans son rapport sur le suivi et la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée

**générale, une évaluation des progrès accomplis en la matière, et notamment des informations sur les réalisations marquantes, les enseignements tirés et les bonnes pratiques, et recommander d'autres mesures pour accélérer le processus, en tenant compte de la (des) question(s) thématique(s) examinée(s) par la Commission, comme indiqué dans son programme de travail pluriannuel.**

#### Notes

- <sup>1</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément n° 1 (E/2001/99), résolution 2001/40.
- <sup>2</sup> Voir le document E/CN.6/2005/2, pour l'établissement duquel des réponses au questionnaire sur la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing (1995) et des documents issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000) ont été reçues de 140 pays.
- <sup>3</sup> Voir DAW/2005/011. Les pays suivants ont répondu : Autriche, Bangladesh, Brésil, Brunéi Darussalam, Colombie, Corée, Costa Rica, Danemark, Égypte, Estonie, Honduras, Kazakhstan, Mexique, Portugal, Slovaquie, Suède, Tonga, Turquie et Uruguay.
- <sup>4</sup> Les organes et organismes suivants ont fourni des informations à ce sujet : Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, Division de la population et Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, FAO, FNUAP, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, OIT, OMI, OMPI, ONUSIDA, PAM, PNUE, UNESCO et UNRWA.
- <sup>5</sup> Par exemple, l'Allemagne, l'Autriche, la Bolivie, la Finlande, l'Indonésie, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Slovaquie.
- <sup>6</sup> Par exemple, l'Afrique du Sud, l'Andorre, l'Argentine, le Botswana, le Brésil, la Bulgarie, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, l'Égypte, El Salvador, l'Équateur, l'Érythrée, la Gambie, le Honduras, l'Inde, Israël, le Kazakhstan, le Lesotho, le Luxembourg, le Mozambique, le Nigéria, le Panama, le Paraguay, le Royaume-Uni, le Swaziland, le Togo, la Tunisie, la Zambie et le Zimbabwe.
- <sup>7</sup> Par exemple, l'Autriche, la Belgique, la Finlande, l'Irlande et le Royaume-Uni.
- <sup>8</sup> Par exemple, l'Azerbaïdjan, le Burkina Faso, El Salvador, la Finlande, le Guatemala, l'Inde, l'Indonésie, l'Irlande, la Jordanie, la Macédoine, Malte, le Mexique, le Népal, la Norvège, les Pays-Bas, le Pérou, la République dominicaine et la Zambie.
- <sup>9</sup> <[www.gem-set.org](http://www.gem-set.org)>.
- <sup>10</sup> Par exemple, l'Argentine, l'Autriche, la Bulgarie, le Canada, le Chili, Chypre, la Colombie, le Danemark, l'Équateur, l'Espagne, l'Éthiopie, la Fédération de Russie, la Grèce, le Honduras, l'Irlande, l'Italie, le Kenya, le Mexique, la Norvège, les Philippines, la Pologne, la République de Corée et la Suède.
- <sup>11</sup> Par exemple, Chypre, Cuba, le Danemark, la France, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, la Namibie, le Nicaragua, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Slovaquie et la Syrie.
- <sup>12</sup> Par exemple, la Belgique, le Belize, le Chili, le Kirghizistan, le Liechtenstein, les Maldives et l'Oman.
- <sup>13</sup> Par exemple, l'Australie, l'Azerbaïdjan, la Barbade, la Belgique, le Belize, le Botswana, le Chili, Chypre, l'Équateur, l'Éthiopie, le Guatemala, le Honduras, l'Irlande, l'Italie, la Malaisie, le Maroc, la Namibie, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, la République de Corée, la République tchèque, la République-Unie de Tanzanie, le Royaume-Uni, la Suède, la Thaïlande, l'Ukraine et le Viet Nam.

- <sup>14</sup> Par exemple, l'Algérie, l'Autorité palestinienne, la Belgique, la Bulgarie, l'Estonie, la Finlande, le Honduras, l'Inde, l'Irlande, Malte, le Népal, le Nicaragua, la Norvège, le Panama, la République arabe syrienne, le Royaume-Uni, la Suède et le Viet Nam.
- <sup>15</sup> Par exemple, le Canada, la Finlande, l'Inde, l'Italie, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande et la Slovaquie.
- <sup>16</sup> Par exemple, la Colombie, la Jordanie, le Kenya, la Lettonie, le Malawi, l'Ouganda et la Suisse.
- <sup>17</sup> Par exemple, le Kenya, les Maldives, le Qatar et la République centrafricaine.
- <sup>18</sup> Par exemple, l'Autriche, la Barbade, le Belize, le Danemark, Djibouti, l'Estonie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Grèce, l'Inde, l'Indonésie, la Jordanie, la Lettonie, le Luxembourg, la Malaisie, le Malawi, le Népal, le Nicaragua, l'Ouganda, les Philippines, le Portugal, la République démocratique du Congo, la République tchèque, la Suisse et le Viet Nam.
- <sup>19</sup> Par exemple, l'Allemagne, la Belgique, l'Estonie, le Japon, le Népal, la Nouvelle-Zélande, la République de Corée et le Royaume-Uni.
- <sup>20</sup> Par exemple, l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Belize, l'Éthiopie, le Malawi, la Norvège, les Pays-Bas, les Philippines, la Suède, la Suisse et le Suriname.
- <sup>21</sup> Par exemple, le Bangladesh, la Barbade, la Belgique, le Botswana, le Burkina Faso, le Canada, la Croatie, El Salvador, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la Guinée, l'Indonésie, la Jordanie, le Kenya, la Lettonie, le Libéria, le Malawi, les Maldives, Malte, Maurice, le Mozambique, la Namibie, le Népal, la Norvège, le Panama, les Philippines, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, la République tchèque, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles, la Suède, le Suriname, la Thaïlande, l'Ukraine, l'Uruguay, le Viet Nam et le Zimbabwe.
- <sup>22</sup> Par exemple, en Argentine, en Autriche, au Costa Rica, en Éthiopie, en Indonésie, au Luxembourg, au Paraguay et en Suède.
- <sup>23</sup> <[www.imag-gendermainstreaming.at](http://www.imag-gendermainstreaming.at)>.
- <sup>24</sup> Par exemple, le Belize, Djibouti, la Dominique, l'Égypte, le Honduras, le Kenya, le Malawi, les Maldives, le Népal, le Pérou, la République centrafricaine et le Suriname.
- <sup>25</sup> Par exemple, le Botswana, le Brésil, le Canada, la Colombie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Guatemala, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la Palestine, la République-Unie de Tanzanie, les Seychelles, Singapour et la Suède.
- <sup>26</sup> Par exemple, le Bangladesh, le Canada, le Danemark, la Jordanie et le Kirghizistan.
- <sup>27</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session, Supplément n° 25* (A/60/25), annexe.
- <sup>28</sup> *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.98.XVII.8).
- <sup>29</sup> *Guide to Producing Statistics on Time Use: Measuring Paid and Unpaid Work* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.04.XVII.7)